



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : I24.001

TH 688038

DÉPOSÉE LE : 19.04.2024

ATTRIBUTION À : DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :

29.04.2024

Lieu et date : Cernier, le 17 avril 2024

Au nom du ou des groupe/s : Vert·e·s et Vert'libéraux

Auteur ou premier signataire : Nicolas Comment

Autres signataires (prénoms, noms) : Texte

Interpellation

APS : le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ?

Texte :

Le 19 février dernier, le Conseil général se réunissait. Quatre jours plus tard, le 23 février, le Conseil communal signait le nouvel Accord de positionnement stratégique (APS) avec les autres partenaires institutionnels du canton. Or, aucune information n'a été échangée avec le Conseil général à ce propos.

Aussi, nous remercions le Conseil communal de préciser :

- que sont les APS ?
- quels sont les projets retenus pour Val-de-Ruz dans ce nouvel APS ?
- pour quelles raisons aucune communication/consultation avec le Conseil général n'a été faite en amont de la ratification ?
- quels bénéfices la Commune peut-elle attendre de cet APS ?

L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.



APS : le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ?

- est-ce que cet APS présente des désavantages pour Val-de-Ruz ?